

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 3 OCTOBRE 2023

13 élus présents ou représentés

Secrétaire de séance : Florence BRIONNET

DELIBERATIONS

Institution Droit de Prémption urbain

Les locaux de l'ex-Voltigeur (multiservices fermé depuis fin 2022) sont en vente. Les habitants ont manifesté leur intérêt pour le maintien d'un commerce de proximité à Biozat. L'emplacement actuel semble à conserver pour une majorité des élus.

Actuellement, aucun droit de préemption n'est institué sur la commune. Autrement dit, si un acquéreur potentiel se présentait pour l'achat des locaux, à des fins d'habitation, la commune ne pourrait pas s'y opposer.

Ainsi, afin de poursuivre une démarche de défense de cet espace en tant que commerce, Mme le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer un droit de préemption urbain sur la parcelle concernée, XY 24, d'une surface de 423 m², justifiant sa démarche par le projet d'intérêt général de maintien d'un commerce de proximité sur ce même emplacement, dernier commerce existant sur la commune.

Cette proposition a été acceptée par 11 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION.

Devis SDE 03 – Travaux d'enfouissement lignes éclairage public et réseau télécom

Dans le cadre du renforcement du réseau basse tension sur le poste Biozat 2 (transformateur à hauteur du 71 Grande Rue) réalisé par le SDE 03, ce dernier a proposé à la commune l'enfouissement des lignes électriques et la reprise de l'éclairage public ainsi que l'enfouissement des lignes télécom. Un pré-projet avait été accepté par le Conseil Municipal le 30 mars 2022. Nous disposons aujourd'hui du chiffrage définitif du projet.

L'enfouissement des lignes électriques est totalement financé par le SDE 03.

Resteront à charge pour la commune :

- **50 % du coût de renouvellement de l'éclairage public**, à savoir l'installation de 12 lanternes LED + 2 lanternes existantes récupérées et de 14 mâts, pour le montant de **8 973 €**,

- **50 % du coût d'enfouissement des lignes télécom** (tel et fibre) pour le montant de **8 025 €**.

Les travaux sont annoncés pour le 1^{er} semestre 2024.

Seront concernées par ces travaux : Grande rue depuis le carrefour de l'école jusqu'au carrefour avec la rue du Champ des Fours, Rue de la Tour et Chemin des Ormes

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le montant des travaux.

Avenant à la Convention Territoriale Globale

La Convention avec la CAF de l'Allier approuvée par la Com Com et les communes en décembre 2020, s'achève fin 2023. En accord avec la CAF et le Comité de Pilotage, il est proposé de prolonger cette convention jusqu'au 31/12/2024. Ce délai supplémentaire permettra de valider la convention et de préparer la prochaine convention.

Cette prolongation a été actée au Conseil Communautaire du 27/09/2023.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prolongation d'un an de la CTG.

Validation Rapport Social Unique 2022

Le RSU se substitue au Bilan Social (loi de transformation de la fonction publique). Rapport qui doit désormais être produit chaque année par l'ensemble des communes.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le RSU 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- **Rapport d'activité 2022 du SICTOM Sud-Allier** : le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

- **Point sur travaux en cours ou à venir par Yves Guéret, 1^{er} adjoint** :

- ✓ La réfection de la dernière classe et de 2 couloirs de l'école a été terminée durant les vacances d'été.
- ✓ La reprise de la façade de la mairie a été réalisée en septembre.
- ✓ Le programme voirie 2023 se terminera aux alentours de la semaine 42.
- ✓ Un nouveau devis est demandé pour la reprise de plusieurs chemins ruraux.
- ✓ La reprise des joints extérieurs de la Grange est programmée au budget. Le maçon est attendu.
- ✓ Le curage de la lagune sera réalisé une fois les subventions attendues validées. Le 17 octobre prochain, Suez interviendra pour réaliser des prélèvements de boues.

- **Eglise** :

Suite à la visite du Conservateur du patrimoine en septembre dernier, nous avons le feu vert pour solliciter la DRAC pour le soutien des travaux de réfection des 2 chapelles. Cependant, quelques travaux supplémentaires sont demandés. Un devis est demandé à l'entreprise agréée DAGOIS. L'entretien des pieds de mur demandé sera réalisé en régie.

- **Rapport d'opportunité photovoltaïque pour un projet d'autoconsommation patrimoniale.**

Le SDE 03 a réalisé une étude à la demande de la commune qui pourrait se traduire par l'implantation de panneaux sur la toiture des ateliers communaux (ou à côté ? A étudier) et la production permettrait de couvrir la consommation en électricité des autres bâtiments communaux. Plusieurs éléments restent à affiner avant de décider de lancer ou non le projet.

- **Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables**

La France réalise qu'elle n'a pas atteint ses objectifs... et se tourne vers les communes pour que chacune soit force de proposition. Dans le cadre de la loi du 10 mars 2023, il est ainsi demandé aux communes d'identifier des zones d'accélération des énergies renouvelables. Si aucune zone n'est proposée par la commune, elle doit dire pourquoi : enjeux agricoles, paysagers, environnementaux... Chaque commune devra communiquer sa réponse à l'Etat et à la Communauté de Communes.

- **Lancement Elaboration PLU**

Une première rencontre avec le Cabinet Julien DALLEMAGNE s'est tenue en mairie, le 22 septembre dernier. Les travaux vont se poursuivre avec un prochain atelier agricole et un atelier habitat, en présence des personnes publiques associées.

- **Choix architecte – Maîtrise d'œuvre future salle associative**

13 offres ont été reçues. Dans le respect du règlement de consultation, les architectes portant les 3 offres les mieux classées seront reçus prochainement en mairie.

Fin de la séance à 22H30